

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



50916



Distr.  
LIMITÉE

E/CN.14/AMA/8  
2 février 1966

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Conférence des gouverneurs des  
banques centrales africaines  
Addis-Abéba, 15 - 22 février 1966

NOTE SUR LES PUBLICATIONS DES BANQUES CENTRALES

## NOTE SUR LES PUBLICATIONS DES BANQUES CENTRALES

1. Si les banques centrales africaines veulent établir entre elles une coopération aussi large que possible, elles doivent, entre autres, normaliser quelque peu leurs publications. Ce ne sera peut-être pas possible dans l'immédiat, ni même dans l'avenir proche. En effet, si l'on peut prendre à brève échéance certaines mesures d'harmonisation, d'autres ne seront possibles qu'à très long terme. Néanmoins, pour faciliter l'action future, il est toujours bon de savoir ce qui serait souhaitable et de déterminer l'objectif vers lequel les efforts doivent tendre. Certes, on ne peut guère nier que des difficultés peuvent surgir en chemin, et parfois pour des motifs parfaitement justifiés. Pourtant, à la longue, et avec de la bonne volonté, il n'est pas d'obstacle que l'ingéniosité humaine ne puisse surmonter. Encore faut-il connaître exactement l'objectif à atteindre.
2. Une des conditions essentielles de la coopération entre les banques centrales africaines, est que toutes comprennent bien les problèmes qui se posent à chacune. Leurs rapports, et d'une manière générale, leurs publications devraient donc paraître au moins en deux langues, le français et l'anglais, ce qui ne devrait pas causer, semble-t-il, de difficultés particulières. En effet, plusieurs banques de la région, notamment en Afrique du Sud et dans certains pays de l'Afrique du nord ont l'habitude de publier leurs documents en deux langues, par exemple africain-anglais, anglais-arabe, français-arabe ou encore anglais-italien. Il ne devrait donc être ni difficile ni trop coûteux de généraliser cette pratique et de publier tous les documents en anglais et en français. On pourrait même envisager une mise en commun des ressources qui permettrait au centre de recherches de faire les traductions pour toutes les banques.
3. Les rapports publiés devraient être rédigés dans un style simple, direct et concis. D'une manière générale, ils contiendraient un bref aperçu de la situation économique, notamment de l'évolution du secteur bancaire, pour que le rapport soit placé dans la perspective qui convient. Il faudrait aussi normaliser, autant que possible, les expressions et les termes techniques de manière que tous les lecteurs les entendent dans le même sens. Ces termes seront, dans toute la mesure du possible, conformes aux normes internationales en usage.

4. Il serait bon aussi d'adopter les mêmes dates pour l'exercice financier, ce qui permettrait de comparer plus facilement les relevés. Cette question pourrait néanmoins se révéler complexe. Dans certains pays en effet, l'exercice financier est déterminé en fonction des principales activités économiques, par exemple les exigences financières en période de récolte. Il ne sera sans doute pas facile, dans des cas de ce genre, de changer brusquement les dates de l'exercice. Peut-être faudra-t-il suivre en permanence la question. Entre-temps, si elles ne parviennent pas à résoudre, les banques pourraient convenir de fournir "sur toute la ligne", et simultanément, certains indicateurs clés sur la situation bancaire et financière, en plus des données normalement publiées. Ces indicateurs pourraient être les réserves (y compris les avoirs intérieurs) aussi bien que les disponibilités monétaires (et leur ventilation les proportions de liquidités et de réserves, les taux officiels d'escompte, les taux d'intérêt, la balance des paiements et les opérations de crédit. Celles-ci pourraient être ventilées en crédit à court terme, à moyen terme et à long terme ainsi que, par sources et par utilisation finale.

5. Enfin, on ne saurait trop insister sur le fait que, pour établir une coopération aussi étroite que possible, chacune des banques centrales africaines doit avoir le maximum de renseignements sur toutes les autres. Il est donc indispensable d'assurer la comparabilité des renseignements publiés, et, par conséquent de les présenter sous des rubriques identiques. Il convient d'appliquer ce principe à tous les postes des relevés bancaires.